

303

6. 1908-24

— 8 —

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à modifier les articles 423, 424, 439 et 532 du Code d'instruction criminelle.

(Nommée le 1^{er} mars 1900).

MM.

- 1^{er} BUREAU : ALLEMAND (Haute-Loire).
2^e — DUFOUSSAT. †
3^e — MORELLET. †
4^e — ÉMILE LABICHE. †
5^e — DELLESTABLE
6^e — EDMOND DEVELLE. †
7^e — MAZEAU. †
8^e — FAYE. †
9^e — SAINT-GERMAIN. †



1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10.

11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20.

Etient présents :

- M. M. Morellet
- Mazeau
- Faye
- Saint-Germain
- Dufossat
- Labiche

M. Mazeau est élu Président de la Commission
 M. Saint-Germain Secrétaire.

Les membres de la Commission sont
 tous sont d'avis d'accepter le projet de loi voté
 par la Chambre des députés.

M. Saint-Germain a été nommé Rapporteur.
 Le Président

C. Mazeau

Le Secrétaire
 Saint-Germain